

d'un ministre qui savait se rendre chaque jour plus nécessaire, Louis convoqua un conseil dans lequel on mit en délibération ce qu'il y avait à faire. Richelieu, dans ses mémoires nous a conservé le détail de tout ce qui fut dit et fait dans ce conseil dont il dirigea les délibérations avec son ordinaire habileté. On y décida l'arrestation de Marie de Médicis, ce qui fut exécuté à Compiègne le 23 février 1631.

On ne peut pas blâmer Richelieu d'avoir mis fin de la sorte à un conflit dangereux pour la sûreté de l'État. Certainement Marie de Médicis n'avait pas ses vues élevées, et le gouvernement de Richelieu était un bien pour la France; tout en poursuivant, en effet, l'éclat de la fortune et les jouissances de pouvoir pour lui-même, il savait préparer avec un égal soin la grandeur de son pays, auquel il rendait d'autre part un signalé service en le débarrassant des brouillons qui s'agitaient autour de Gaston d'Orléans. Mais il est certain cependant que le ministre fut dans sa défense d'une violence qui alla jusqu'à l'injustice, car la reine-mère fut pour toujours retenue hors de France, et Marillac paya de sa tête son dévouement pour elle. Les raisons sur lesquelles est échafaudé son procès n'ont rien de sérieux; sa mort est le fruit d'une vengeance et non d'une justice.

On pouvait, à cette époque, être un très honnête homme, bon français, homme de cœur et d'honneur, et prendre parti contre le tout-Puissant ministre en croyant bien faire.

Il était permis de dire, comme le fit plus tard le Père Caussin, confesseur du roi, que si la reine-mère avait eu des torts, encore était-elle mère du roi, qui ne devait pas la repousser quand elle ne demandait qu'à se jeter dans ses bras. Que le roi donnait à ses peuples un déplorable exemple par ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec